**RFP 23-4947**

APPEL D’OFFRES (RFP)

**Pour une prestation de travaux**

**PARTIE 5 – ANNEXE 5**

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du Projet :** | Mise en place d’un système de suivi de l’aléa météorologique dans l’agglomération de Papeete en Polynésie française |
| **Nature des** travaux : | Fourniture et pose de matériel |
| **Lieu :** | Tahiti, Polynésie française |
| **Date de lancement de l’appel d’offres :** | 15/02/2023 |
| **Date limite de dépôt des offres :** | 31/03/2023 |
| **Numéro de référence :** | **RFP23-4947** |

# ANNEXE 5 : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L’OFFRE FINANCIERE

##### **INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

Les candidats sont invités à formuler une offre de prix sur la base du détail estimatif ci-après, qui servira à établir un prix global et forfaitaire sur lequel le lauréat sera rémunéré.

Les candidats sont supposés avoir poser toutes les questions nécessaires avant la remise des offres, afin de remettre son prix forfaitaire en toute connaissance de cause.

Le mandataire est réputé avoir vérifié les quantités et prix pendant l’appel d’offres, il ne saurait à ce titre se prévaloir de toute demande d’augmentation des quantités ou toute réclamation concernant les détails quantitatifs et estimatifs du marché.

Le candidat joindra à son offre La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) téléchargeable avec le dossier d’appel d’offres et indiquera les sous-détails des prix suivants : 1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 2.10

Aucun paiement ne sera effectué pour les articles dont le prix n'a pas été fixé. Ces éléments sont réputés être couverts par l'offre financière.

Les soumissionnaires seront réputés s'être assurés, avant de soumettre leur proposition, de son exactitude et de son exhaustivité, en tenant compte de tout ce qui est nécessaire à la pleine et bonne exécution du contrat et avoir inclus tous les coûts dans leurs tarifs et prix.

Le soumissionnaire doit également indiquer toute condition particulière se rapportant au montant indiqué dans l’offre ou aux modalités de paiement.

La proposition financière doit être soumise en Euros et toutes taxes comprises (TTC) conformément à la législation applicable. Toutefois, le montant final du marché attribué peut être versé au soumissionnaire retenu en TTC ou HT, en fonction des exonérations fiscales dont bénéficie la CPS dans les États et Territoires membres en sa qualité d’organisation intergouvernementale.

**Le Prix global de l’offre (en chiffres et en lettres) est à mentionner clairement en EUR et toutes taxes comprises (TTC) :** *[Insérez ici le montant total]*

Pour toutes demandes de modifications du bordereau de prix ou de clarifications merci d’adresser vos demandes à l’adresse suivante :[**procurement@spc.int**](mailto:procurement@spc.int)

**tranche ferme**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° des prix | **Désignation des prix**  **(prix en toutes lettres en euros TTC)** | **Montant  € TTC** |
| **1.1** | **ETUDES ET CONTROLES**  Ce prix comprend la reconnaissance des sites et les diverses études préalables afin d’analyser les contraintes et la faisabilité des prestations à réaliser défini au CCTP.  Ce prix comprend notamment :  Une visite des sites de mesure – accompagné par le MOA à minima pour le site P2  L’analyse des contraintes et difficultés d’accès (acheminement, installation du matériel)  Les études d’exécution et les plans d’exécution pour la mise en place des stations de mesure sur les sites et l’installation des capteurs de mesures (massif de fondation, dimensionnement des mats supports, split d’ancrage, travaux de raccordement, …)  Les fiches d’agrément des fournitures et des procédures d’exécution (raccordement aux réseaux, mise en place des stations d’acquisition et des capteurs, ...)  Le diagnostic de la télétransmission en place pour le pluviomètre P0 (et re-paramétrage sur site si cette solution est possible)  La prise de contact, les études et les autorisations nécessaires pour le raccordement des stations aux réseaux (RTC, GSM, EDT, …)  Les tests et contrôles informatiques nécessaires à la bonne installation puis à l’exécution des logiciels de communication à distance  Les tests de couverture réseau sur l’ensemble des sites à étudier  Le rapport d’analyse et de faisabilité de l’équipement des différents sites de mesures  L’ensemble des frais inhérent à ces études, en particulier les frais de déplacements, logement, restauration et logistique.  Le rapport d’analyse permettra de valider le déclenchement des différentes tranches conditionnelles.  Ce prix sera appliqué en 4 parties :  20% d’avance à la notification de la tranche correspondante,  60 % à la remise du rapport d’analyse  15 % à la validation du rapport d’analyse par le MOA  5% à l’issue de l’année de parfait achèvement  Ce prix est rémunéré au forfait  LE FORFAIT (Ft) : ……………………………………………………………………………………..  …………………………………………………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………………………………………………….. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **1.2** | **FOURNITURE ET POSE D’UN CAPTEUR DE HAUTEUR D’EAU PAR MESURE RADAR – SITE DE LA NAHOATA**  Cet équipement sera mis en œuvre sur le site de la Nahoata et complété par un pluviomètre (prix 1.3). Il sera à relier à la station d’acquisition et de transmission associée (prix 1.4).  Ce prix rémunère forfaitairement la fourniture, l’installation d’un radar avec son câble de branchement, son branchement à la station couplé au pluviomètre conformément au CCTP.  Ce prix comprend notamment :  La fourniture du radar conforme au CCTP  La fourniture de la notice technique et du certificat d’étalonnage  Les installations de chantier et autorisations éventuelles de voiries pour la durée des travaux y compris toutes les dispositions réglementaires de signalisation de chantier.  Les demandes de DICT  La réalisation d’un support adéquat afin de faciliter la maintenance sans intervention d’équipe spécialisée dans les travaux dangereux ou d’échafaudage spécifique. Le support sera sécurisé pour éviter tout vol ou vandalisme. Les supports et la potence seront en aluminium ou en acier inox.  L’installation du radar de mesure hydrométrique sur le support y compris les fournitures nécessaires à sa fixation (platine ou potence de fixation métallique, boulons, colliers, fourreaux de protection du câble, etc.)  Toutes les sujétions de câblage et de raccordement du capteur à la station de mesure  Le paramétrage et l’étalonnage des capteurs y, compris la fourniture des certificats d’étalonnage.  Le couplage au pluviomètre  La fourniture et la pose d’une échelle limnimétrique  Le calage altimétrique de l’échelle limnimétrique  L’établissement d’une courbe de tarage avec rapport de présentation associé,  La remise en état du site après les travaux  Les contrôles et essais préalables à la réception des installations  La réception des installations avec le MOA et le MOE  Ce prix sera appliqué en 4 parties :  20% d’avance à la notification de la tranche correspondante,  60 % après installation des équipements  15 % à la réception des équipements (après essais – épreuves concluantes)  5% à l’issue de l’année de parfait achèvement  Ce prix est rémunéré au forfait.  LE FORFAIT (Ft) : ……………………………………………………………………………………..  …………………………………………………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………………………………………………….. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **1.3** | **FOURNITURE ET POSE DU PLUVIOMETRE – SITE DE LA NAHOATA**  Cet équipement sera mis en œuvre sur le site de la Nahoata et complété par un capteur de hauteur d’eau par mesure radar (prix 1.2). Il sera à relier à la station d’acquisition et de transmission associée (prix 1.4).  Ce prix rémunère forfaitairement la fourniture et la pose d’un pluviomètre à augets basculants avec son câble de branchement et son branchement à la station de mesure conformément au CCTP  Ce prix comprend notamment :  La fourniture du pluviomètre de mesure ayant les caractéristiques conformes au CCTP,  La fourniture du câble de raccordement de dimension suffisante.  La fourniture de la notice technique du certificat d’étalonnage et de la procédure de réglage  La fourniture du pied du pluviomètre à fixer  les installations de chantier et autorisations éventuelles de voiries pour la durée des travaux y compris toutes les dispositions réglementaires de signalisation de chantier.  Les demandes de DICT  L’installation du pluviomètre (sur le local EDT existant ou à proximité)  Toutes les sujétions de câblage et de raccordement du capteur à la station de mesure, la distance entre le capteur et sa station étant au maximum de 50 m.  Le paramétrage et l’étalonnage des capteurs y compris la fourniture des certificats d’étalonnage.  La remise en état du site après les travaux  Les contrôles et essais préalables à la réception des installations  La réception des installations avec le MOA et le MOE  Ce prix sera appliqué en 4 parties :  20% d’avance à la notification de la tranche correspondante,  60 % après installation des équipements  15 % à la réception des équipements (après essais – épreuves concluantes)  5% à l’issue de l’année de parfait achèvement  Ce prix est rémunéré au forfait.  LE FORFAIT (Ft) : ………………………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………………………………………………….. |  |
| **1.3.1** | **Dans le cas où le pluviomètre est implanté hors local EDT**  **Le pluviomètre sera implanté à proximité du capteur radar, dans une enceinte close par un barriérage à réaliser (Prix 1.5)**  Ce prix est rémunéré au forfait.  LE FORFAIT (Ft) : ………………………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………………………………………………….. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **1.3.2** | **Dans le cas où le pluviomètre est implanté sur le local EDT existant**  Ce prix est rémunéré au forfait.  LE FORFAIT (Ft) : ………………………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………………………………………………….. |  |
| **1.4** | **FOURNITURE ET INSTALLATION DE LA STATION D’ACQUISITION ET DE COMMUNICATION – SITE DE LA NAHOATA**  Ce prix rémunère la fourniture de la station d’acquisition, stockage des mesures et de communication et son installation sur un site conformément au CCTP.  Cet équipement sera soit fixé sur le local EDT, soit mis en place au voisinage du capteur radar).  Ce prix comprend notamment :  La fourniture de la station d’acquisition et de communication ;  L’installation de la station de mesure dans un coffret étanche et inviolable de protection (à fournir par le prestataire – dépenses incluses dans ce prix) ;  Toutes les sujétions liées aux autorisations de travaux et raccordement aux réseaux existants ;  Le paramétrage de la station de mesure ;  Toutes les fonctionnalités prévues au CCTP ;  Toutes les petites fournitures nécessaires aux installations ;  L’alimentation de la station dont les caractéristiques sont données au CCTP ;   * + Le raccordement au réseau électrique, y-c compteur, ou fourniture du système d’alimentation en énergie autonome (à préciser et détailler par le prestataire conformément au CCTP)   + La fourniture d’un jeu de batterie de rechange en cas de solution batterie retenue   La fourniture du mat support ou adaptation du mât utilisé si réemplois du mat du pluviomètre ou du limnimètre).  L’installation du mat supportant la station et les éventuels panneaux solaires.  La fourniture du modem  Le branchement du modem à la station d’acquisition  La remise en état du site après travaux  Ce prix sera appliqué en 4 parties :  20% d’avance à la notification de la tranche correspondante,  60 % après installation des équipements  15 % à la réception des équipements (après essais – épreuves concluantes)  5% à l’issue de l’année de parfait achèvement  Ce prix est rémunéré au forfait.  LE FORFAIT (Ft) : ………………………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………………………………………………….. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **1.5** | **MISE EN PLACE D’UNE ENCEINTE DE PROTECTION CLOSE AUTOUR DES EQUIPEMENTS**  Ce prix rémunère la création d’un enclos grillagé (fourniture et pose) en éléments de clôture en grillage rigide par panneau 2.25 x 1.95m vert ou équivalent monté sur poteau muni d’un portillon assorti fermé à clé.  L’enceinte sera délimitée de façon à pouvoir réaliser les opérations de maintenance sans gêne.  Un débord côté Nahoata sera mis en œuvre pour éviter le franchissement du garde-corps présent le long de la berge rive gauche et éviter toute intrusion vers le capteur radar.  Ce prix comprend notamment :  La fourniture d’un plan d’exécution et des fiches matériaux pour VISA avant exécution ;  La réalisation des terrassements nécessaires ;  La réalisation des fondations et massifs béton ;  La réalisation d’un muret entourant l’enclos et sur lequel repose les éléments de clôture  La fourniture et le montage des pièces (poteaux, grillage, portillon avec serrure, ...),  Ce prix sera appliqué en 4 parties :  20% d’avance à la notification de la tranche correspondante,  60 % après installation des équipements  15 % à la réception des équipements  5% à l’issue de l’année de parfait achèvement  Ce prix est rémunéré au forfait.  LE FORFAIT (Ft) : ………………………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………………………………………………….. |  |
| **1.5.1** | **Cas d’un enclos intégrant la station radar seule**  LE FORFAIT (Ft) : ………………………………………………………………………………………..  …………………………………………………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………………………………………………….. |  |
| **1.5.2** | **Cas d’un enclos regroupant station radar, pluviomètre et station d’acquisition-transmission.**  LE FORFAIT (Ft) : ………………………………………………………………………………………..  …………………………………………………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………………………………………………….. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **1.6** | **CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE GARANTIE PENDANT 1 AN – SITE DE LA NAHOATA**  Ce prix rémunère forfaitairement l’assistance et la maintenance de l’ensemble des installations constituant le dispositif d’alerte (capteurs de mesure : pluviomètre et limnimètre, stations d’acquisition, système de transmission) pendant un an dans le cadre de la garantie de parfait achèvement après réception des installations.  Ce prix comprend notamment :  Une visite annuelle de contrôle des équipements en place (au plus tard 1 mois avant la fin de la garantie)  Le remplacement des pièces défaillantes (pièce et main d’œuvre)  Les opérations de maintenance par un personnel qualifié dans un délai maximum d’1 semaine à compter de la date de détection de la panne.  Toutes les pièces de rechange nécessaires aux opérations de maintenance  Mise à jour de la courbe de tarage selon les évènements ayant eu lieu dans l’année écoulée.  Ce prix sera appliqué en 3 parties :  20% d’avance à la notification de la tranche correspondante,  30 % après 6 mois de garantie  50 % à l’issue de l’année de garantie  Ce prix est rémunéré au forfait.  LE FORFAIT (Ft) : ………………………………………………………………………………………..  …………………………………………………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………………………………………………….. |  |

**TRANCHE CONDITIONNELLE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° prix | **Désignation des prix**  **(prix en toutes lettres en euros TTC)** | **Montant  € TTC** |
| **TRANCHE CONDITIONNELLE N°1 (TC1) : Site de l’Aorai** | | |
| **2.1** | **FOURNITURE ET POSE DU PLUVIOMETRE AVEC STATION DE MESURE D’ACQUISITION ET DE COMMUNICATION – SITE AORAI**  Ce prix rémunère forfaitairement la fourniture et la pose d’un pluviomètre enregistreur à augets basculants avec son câble de branchement et son branchement à la station de mesure conformément au CCTP  Ce prix comprend notamment :  Les installations de chantier et autorisations éventuelles de voiries pour la durée des travaux y compris toutes les dispositions réglementaires de signalisation de chantier.  Les demandes de DICT  La fourniture et pose du pluviomètre ayant les caractéristiques conformes au CCTP  La fourniture de la notice technique du certificat d’étalonnage et de la procédure de réglage  Toutes les sujétions de câblage et de raccordement du capteur à la station de mesure, la distance entre le capteur et sa station étant au maximum de 50 m.  Le paramétrage et l’étalonnage des capteurs y compris la fourniture des certificats d’étalonnage.  La fourniture et l’installation de la station d’acquisition et de communication dans un coffret étanche et inviolable de protection de la station de mesure (yc fourniture et installation du mat support)  Le paramétrage de la station de mesure.  Toutes les fonctionnalités prévues au CCTP et toutes les petites fournitures nécessaires aux installations.  L’alimentation de la station de mesure dont les caractéristiques sont données au CCTP  La réalisation du massif de fondation et son ancrage.  La fourniture du modem  La fourniture d’une protection téléphonie (modalités à définir par le prestataire)  Le branchement du modem à la station d’acquisition  La période de garantie et de maintenance pendant 1 an conformément au CCTP  La remise en état du site après les travaux  Les contrôles et essais préalables à la réception des installations  La réception des installations avec le MOA et le MOE  Ce prix sera appliqué en 4 parties :  20% d’avance à la notification de la tranche correspondante,  60 % après installation des équipements  15 % à la réception des équipements (après essais – épreuves concluantes)  5% à l’issue de l’année de parfait achèvement  Ce prix est rémunéré au forfait.  LE FORFAIT (Ft) : ………………………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………………………………………………….. |  |
| **2.2** | **Plus-value au 2.1 – FOURNITURE ET POSE D’UN ENCLOS AVEC PORTILLON SITE DE L’AORAI**  Ce prix rémunère la création d’un enclos grillagé de 2m x 2m environ (fourniture et pose) en éléments de clôture en grillage rigide par panneau 2.25 x 1.95m vert ou équivalent monté sur poteau muni d’un portillon assorti fermé à clé.  Ce prix comprend notamment :  La fourniture d’un plan d’exécution et des fiches matériaux pour VISA avant exécution ;  La réalisation des terrassements nécessaires ;  La réalisation des fondations et massifs bétons ;  La réalisation d’un muret entourant l’enclos et sur lequel repose les éléments de clôture  La fourniture et le montage des pièces (poteaux, grillage, portillon avec serrure, ...) ;  Toute sujétion d’acheminement des équipements, matériels et matériaux nécessaires vu la localisation du site.  Ce prix sera appliqué en 4 parties :  20% d’avance à la notification de la tranche correspondante,  60 % après installation des équipements  15 % à la réception des équipements  5% à l’issue de l’année de parfait achèvement  Ce prix est rémunéré au forfait.  LE FORFAIT (Ft) : ……………………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………………………………………………….. |  |
| **2.3** | **CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE GARANTIE PENDANT 1 AN – SITE DE L’AORAI**  Ce prix rémunère forfaitairement l’assistance et la maintenance de l’ensemble des installations constituant le dispositif d’alerte (capteurs de mesure : pluviomètre, stations d’acquisition, système de transmission) pendant un an dans le cadre de la garantie de parfait achèvement après réception des installations.  Ce prix comprend notamment :  Une visite annuelle de contrôle des équipements en place (au plus tard 1 mois avant la fin de la garantie)  Le remplacement des pièces défaillantes (pièce et main d’œuvre)  Les opérations de maintenance par un personnel qualifié dans un délai maximum d’1 semaine à compter de la date de détection de la panne.  Toutes les pièces de rechange nécessaires aux opérations de maintenance  Ce prix sera appliqué en 3 parties :  20% d’avance à la notification de la tranche correspondante,  30 % après 6 mois de garantie  50 % à l’issue de l’année de garantie  Ce prix est rémunéré au forfait.  LE FORFAIT (Ft) : ………………………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………………………………………………….. |  |
| **TRANCHE CONDITIONNELLE N°2 (TC2) : Site P0 – Mont Marau** | | |
| **2.4** | **FOURNITURE ET INSTALLATION DE LA TELETRANSMISSION – P0**  Après réalisation du diagnostic du site en Tranche Ferme (prix 1.1), ce prix rémunère la fourniture, l’installation et la connexion d’un modem ou d’un système pour la transmission des données.  Ce prix comprend notamment :  La fourniture et mise en place du système de transmission des données ;  La fourniture d’une protection téléphonie (modalités à définir par le prestataire conformément au CCTP) si nécessaire ;  La fourniture du modem et le branchement du modem à la station d’acquisition  Toutes sujétions de modifications/améliorations des coffrets de protection si nécessaires ;  Toutes sujétions liées aux frais de déplacement, acheminement et mise en place des équipements ;  Le re-paramétrage de la station pour diffusion des données conformément au CCTP ;  Ce prix sera appliqué en 4 parties :  20% d’avance à la notification de la tranche correspondante,  60 % après installation des équipements  15 % à la réception des équipements (après essais – épreuves concluantes)  5% à l’issue de l’année de parfait achèvement  Ce prix est rémunéré au forfait.  LE FORFAIT (Ft) : ………………………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………………………………………………….. |  |
| **2.5** | **CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE GARANTIE PENDANT 1 AN – SITE DE P0 – Mont Marau**  Ce prix rémunère forfaitairement l’assistance et la maintenance de l’ensemble des installations constituant le dispositif d’alerte (capteurs de mesure : stations d’acquisition, système de transmission) pendant un an dans le cadre de la garantie de parfait achèvement après réception des installations.  Ce prix comprend notamment :  Une visite annuelle de contrôle des équipements en place (au plus tard 1 mois avant la fin de la garantie)  Le remplacement des pièces défaillantes (pièce et main d’œuvre)  Les opérations de maintenance par un personnel qualifié dans un délai maximum d’1 semaine à compter de la date de détection de la panne.  Toutes les pièces de rechange nécessaires aux opérations de maintenance  Ce prix sera appliqué en 3 parties :  20% d’avance à la notification de la tranche correspondante,  30 % après 6 mois de garantie  50 % à l’issue de l’année de garantie  Ce prix est rémunéré au forfait.  LE FORFAIT (Ft) : ………………………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………………………………………………….. |  |
| **TRANCHE CONDITIONNELLE N°3 (TC3) : Site P2 - Vaimi** | | |
| **2.6** | **FOURNITURE ET INSTALLATION DE LA TELETRANSMISSION – P2**  Ce prix rémunère la fourniture, l’installation et la connexion d’un modem ou d’un système pour la transmission des données.  La fourniture et mise en place du système de transmission des données ;  La fourniture d’une protection téléphonie (modalités à définir par le prestataire conformément au CCTP) si nécessaire  La fourniture du modem et le branchement du modem à la station d’acquisition  Toutes sujétions de modifications/améliorations des coffrets de protection si nécessaires ;  Toutes sujétions liées aux frais de déplacement, acheminement et mise en place des équipements ;  Le re-paramétrage de la station pour diffusion des données conformément au CCTP ;  Ce prix sera appliqué en 4 parties :  20% d’avance à la notification de la tranche correspondante,  60 % après installation des équipements  15 % à la réception des équipements (après essais – épreuves concluantes)  5% à l’issue de l’année de parfait achèvement  Ce prix est rémunéré au forfait.  LE FORFAIT (Ft) : ………………………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………………………………………………….. |  |
| **2.7** | **CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE GARANTIE PENDANT 1 AN – SITE P2 - VAIAMI**  Ce prix rémunère forfaitairement l’assistance et la maintenance de l’ensemble des installations constituant le dispositif d’alerte (capteurs de mesure : pluviomètre, stations d’acquisition, système de transmission) pendant un an dans le cadre de la garantie de parfait achèvement après réception des installations.  Ce prix comprend notamment :  Une visite annuelle de contrôle des équipements en place (au plus tard 1 mois avant la fin de la garantie)  Le remplacement des pièces défaillantes (pièce et main d’œuvre)  Les opérations de maintenance par un personnel qualifié dans un délai maximum d’1 semaine à compter de la date de détection de la panne.  Toutes les pièces de rechange nécessaires aux opérations de maintenance  Ce prix sera appliqué en 3 parties :  20% d’avance à la notification de la tranche correspondante,  30 % après 6 mois de garantie  50 % à l’issue de l’année de garantie  Ce prix est rémunéré au forfait.  LE FORFAIT (Ft) : ………………………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………………………………………………….. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **TRANCHE CONDITIONNELLE N°4 (TC4) : Site P4 - Fautaua** | | |
| **2.8** | **FOURNITURE ET INSTALLATION DE LA TELETRANSMISSION – P4**  Ce prix rémunère la fourniture, l’installation et la connexion d’un modem ou d’un système pour la transmission des données.  La fourniture et mise en place du système de transmission des données ;  La fourniture d’une protection téléphonie (modalités à définir par le prestataire conformément au CCTP) si nécessaire  La fourniture du modem et le branchement du modem à la station d’acquisition  Toutes sujétions de modifications/améliorations des coffrets de protection si nécessaires ;  Toutes sujétions liées aux frais de déplacement, acheminement et mise en place des équipements ;  Le re-paramétrage de la station pour diffusion des données conformément au CCTP ;  Ce prix sera appliqué en 4 parties :  20% d’avance à la notification de la tranche correspondante,  60 % après installation des équipements  15 % à la réception des équipements (après essais – épreuves concluantes)  5% à l’issue de l’année de parfait achèvement  Ce prix est rémunéré au forfait.  LE FORFAIT (Ft) : ………………………………………………………………………………………..  …………………………………………………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………………………………………………….. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **2.9** | **Plus-value au 2.8 – FOURNITURE ET POSE D’UN ENCLOS AVEC PORTILLON SITE P4**  Ce prix rémunère la création d’un enclos grillagé de 2m x 2m environ (fourniture et pose) en éléments de clôture en grillage rigide par panneau 2.25 x 1.95m vert ou équivalent monté sur poteau muni d’un portillon assorti fermé à clé.  Ce prix comprend notamment :  La fourniture d’un plan d’exécution et des fiches matériaux pour VISA avant exécution ;  La réalisation des terrassements nécessaires ;  La réalisation des fondations et massifs bétons ;  La réalisation d’un muret entourant l’enclos et sur lequel repose les éléments de clôture  La fourniture et le montage des pièces (poteaux, grillage, portillon avec serrure, ...) ;  Toute sujétion d’acheminement des équipements, matériels et matériaux nécessaires vu la localisation du site.  Ce prix sera appliqué en 4 parties :  20% d’avance à la notification de la tranche correspondante,  60 % après installation des équipements  15 % à la réception des équipements  5% à l’issue de l’année de parfait achèvement  Ce prix est rémunéré au forfait.  LE FORFAIT (Ft) : ……………………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………………………………………………….. |  |
| **2.10** | **CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE GARANTIE PENDANT 1 AN – P4**  Ce prix rémunère forfaitairement l’assistance et la maintenance de l’ensemble des installations constituant le dispositif d’alerte (capteurs de mesure : pluviomètre, stations d’acquisition, système de transmission) pendant un an dans le cadre de la garantie de parfait achèvement après réception des installations.  Ce prix comprend notamment :  Une visite annuelle de contrôle des équipements en place (au plus tard 1 mois avant la fin de la garantie)  Le remplacement des pièces défaillantes (pièce et main d’œuvre)  Les opérations de maintenance par un personnel qualifié dans un délai maximum d’1 semaine à compter de la date de détection de la panne.  Toutes les pièces de rechange nécessaires aux opérations de maintenance  Ce prix sera appliqué en 3 parties :  20% d’avance à la notification de la tranche correspondante,  30 % après 6 mois de garantie  50 % à l’issue de l’année de garantie  Ce prix est rémunéré au forfait.  LE FORFAIT (Ft) : ………………………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………………………………………………….. |  |
| **TRANCHE CONDITIONNELLE N°5 (TC5) : fourniture de matériel informatique** | | |
| **2.11** | **FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE**  Ce prix rémunère la fourniture, le dédouanement et la livraison du matériel informatique conformément au CCTP.  Ce prix comprend notamment :  La fourniture du matériel suivant :   * + 1 ordinateur portable   + Pack office   + Logiciels adaptés à l’acquisition des appareils par ailleurs installés   Les frais d’acheminement et de dédouanement du matériel jusqu’à destination ;  Le test du matériel à la Direction de l’Equipement ;  La fourniture des notices et garanties associées.  La garantie 1 ans du matériel avec remplacement sous 2 semaines en cas d’avarie ;  Ce prix sera appliqué en 4 parties :  20% d’avance à la notification de la tranche correspondante,  60 % après installation des équipements  15 % à la réception des équipements et test du matériel conforme  5% à l’issue de l’année de parfait achèvement  Ce prix est rémunéré au forfait.  LE FORFAIT (Ft) : ………………………………………………………………………………………..  …………………………………………………………………………………………………………………..  ………………………………………………………………………………………………………………….. |  |

|  |
| --- |
| **Pour le soumissionnaire :** *[insérer le nom de l’entreprise]* |
| Signature :  Nom du représentant : *[insérer le nom du représentant]]*  Titre : *[insérer le titre du représentant]* |
| Date : *[Sélectionner ou entrer la date de signature]* |